



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 février 2017
Français
Original : russe

**Lettre datée du 7 février 2017, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins humanitaires et les bulletins d'information publiés par le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne entre le 2 et le 7 février 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Churkin



Annexe à la lettre datée du 7 février 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin humanitaire du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (2 février 2017)

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par la Fédération de Russie

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes a conduit sept opérations humanitaires.

Trois tonnes de pain, 2 500 repas chauds et 250 colis alimentaires ont été distribués à la population civile de la ville d'Alep, dans les écoles des quartiers d'el-Halaoui et de Karm el-Dadaa, à la mosquée du quartier de Hamdaniyé-4, aux environs du jardin d'enfants Techrine et dans le quartier Qadi Askar (vieille ville), ainsi qu'à Qoumhané (province de Hama).

Des sacs à dos contenant des fournitures scolaires et des cadeaux ont été distribués aux élèves de l'école secondaire Hamana, à Jablé (province de Lattaquié).

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 5,1 tonnes, 3 000 habitants ayant reçu une aide humanitaire.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par d'autres gouvernements ou par des organisations internationales

Des avions russes ont parachuté, dans les environs de Deïr el-Zor, 20,7 tonnes d'aide humanitaire (vivres) reçues de l'Organisation des Nations Unies par les autorités syriennes.

Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (3 février 2017)

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, 12 accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Blaliyé, de Hazrama, de Haouch el-Salhiyé, de Zreïqiyé, de Nachabiyé, de Hazzé, de Siqba, de Kafr Batna, de Hammouriyé, de Beït Sioua, de Zamalka (province de Damas) et de Machtiyé (province de Lattaquié).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 189.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 109.

En 24 heures, les forces gouvernementales ont repris le contrôle de 52,6 km² de territoire, portant à 989,8 km² la superficie totale libérée depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le nombre de localités libérées de l'emprise des groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1^{er} janvier 2017 s'est maintenu à 29.

Respect de la cessation des hostilités

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Le nombre de groupes d'opposition armés ayant adhéré au cessez-le-feu s'est maintenu à 64.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé trois violations, dans les provinces de Lattaquié (2) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations, dans les provinces d'Edleb (2), de Damas (1), d'Alep (1) et de Homs (1).

L'enquête menée par le bureau russe n'a permis de confirmer que deux violations du cessez-le-feu sur les cinq susmentionnées.

Bulletin humanitaire du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (3 février 2017)

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par la Fédération de Russie

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes a conduit à Alep (écoles des quartiers de Maïsser, de Salaheddin, de la Nouvelle-Alep et de Neïrab et environs de l'école Béchara el-Khour) cinq opérations humanitaires qui ont permis de distribuer à la population civile 3,3 tonnes de pain et 2 000 repas chauds.

En 24 heures, 2 700 habitants ont reçu une aide humanitaire, le poids total des cargaisons distribuées ayant atteint 3,7 tonnes.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par d'autres gouvernements ou par des organisations internationales

Des avions russes ont parachuté, dans les environs de Deïr el-Zor, 20,8 tonnes d'aide humanitaire (vivres) reçues de l'Organisation des Nations Unies par les autorités syriennes.

Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (4 février 2017)

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, trois accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Foueïrsat el-Gharbi, de Foueïrsat el-Charqi (province de Lattaquié) et de Tell (province de Damas).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 192.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 109.

En 24 heures, les forces gouvernementales ont repris le contrôle de 32,5 km² de territoire, portant à 1 022,3 km² la superficie totale libérée depuis le 1^{er} janvier 2017.

Au cours des dernières 24 heures, la localité d'Aran (province d'Alep), qui était contrôlée par les groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant, a été reprise par les forces gouvernementales syriennes.

Le nombre de localités libérées de l'emprise des groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1^{er} janvier 2017 est passé à 30.

Respect de la cessation des hostilités

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Le nombre de groupes d'opposition armés ayant adhéré au cessez-le-feu s'est maintenu à 64.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé cinq violations, dans les provinces de Hama (4) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé huit violations, dans les provinces d'Alep (2), d'Edleb (2), de Homs (2), de Deraa (1) et de Hama (1).

L'enquête menée par le bureau russe n'a pas permis de confirmer les huit violations du cessez-le-feu susmentionnées.

Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (5 février 2017)

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, trois accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités d'Aïn Terma, de Jisreïn (province de Damas) et de Bikhdarmou el-Tahta (province de Lattaquié).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 195.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 109.

En 24 heures, les forces gouvernementales ont repris le contrôle de 145,5 km² de territoire, portant à 1 167,8 km² la superficie totale libérée depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le nombre de localités libérées de l'emprise des groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1^{er} janvier 2017 est passé à 32.

Respect de la cessation des hostilités

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Le nombre de groupes d'opposition armés ayant adhéré au cessez-le-feu s'est maintenu à 64.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé trois violations, dans les provinces de Lattaquié (2) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé sept violations, dans les provinces de Damas (5), d'Alep (1) et de Homs (1).

L'enquête menée par le bureau russe n'a pas permis de confirmer les sept violations du cessez-le-feu susmentionnées.

Bulletin humanitaire du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (5 février 2017)

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par la Fédération de Russie

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes a conduit, à Alep (quartiers de Cheik Najjar et de Zabdiyé, vieille ville, camp de réfugiés de Jibrin et École des arts pour les femmes) et à Chenchar (province de Homs), sept opérations humanitaires qui ont permis de distribuer à la population civile 3,2 tonnes de pain, 3 000 repas chauds et 1 850 colis alimentaires.

En 24 heures, 7 361 habitants ont reçu une aide humanitaire, le poids total des cargaisons distribuées ayant atteint 12,3 tonnes.

À Rami (province de Lattaquié), un fauteuil roulant a été fourni à un soldat syrien, Bassel Mohamed.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par d'autres gouvernements ou par des organisations internationales

Au cours des dernières 24 heures, aucune opération humanitaire n'a été conduite par des gouvernements étrangers ou par des organisations internationales sur le territoire de la République arabe syrienne.

Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (6 février 2017)

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, trois accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants de la localité de Harasta, du camp de Wafidin (province de Damas) et de la localité de Bterghamo (province de Lattaquié).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 198.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 109.

En 24 heures, les forces gouvernementales ont repris le contrôle de 53,1 km² de territoire, portant à 1 220,9 km² la superficie totale libérée depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le nombre de localités libérées de l'emprise des groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1^{er} janvier 2017 est passé à 34.

Respect de la cessation des hostilités

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Le nombre de groupes d'opposition armés ayant adhéré au cessez-le-feu s'est maintenu à 64.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé huit violations, dans les provinces de Lattaquié (4), de Hama (3) et de Damas (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé sept violations, dans les provinces de Damas (4), d'Alep (1), d'Edleb (1) et de Homs (1).

L'enquête menée par le bureau russe n'a permis de confirmer qu'une violation du cessez-le-feu sur les sept susmentionnées.

Bulletin humanitaire du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (6 février 2017)

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par la Fédération de Russie

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes a conduit, à Alep (quartier de Cheick Najjar, écoles des quartiers de Firdaous et d'Achrafiyé, mosquées des quartiers de Hamdaniyé-1 et de la vieille ville) et à Maaraba (province de Damas), six opérations humanitaires qui ont permis de distribuer à la population civile 3,5 tonnes de pain et 400 colis alimentaires.

En 24 heures, 2 900 habitants ont reçu une aide humanitaire, le poids total des cargaisons distribuées ayant atteint 5,3 tonnes.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par d'autres gouvernements ou organisations internationales

Des avions russes ont parachuté, dans les environs de Deïr el-Zor, 20,7 tonnes d'aide humanitaire (vivres) reçues de l'Organisation des Nations Unies par les autorités syriennes.

À Talbissé (province de Homs), l'aide a été acheminée par un convoi humanitaire composé de 41 véhicules de l'Organisation des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge arabe syrien.

Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (7 février 2017)

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, cinq accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Nahr el-Bahhariya, de Deïr Salman, de Marj el-Soultan (province de Damas), de Bikhdarmo el-Faouqa (province de Lattaquié) et de Chaoukatliyé (province de Homs).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 203.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 109.

En 24 heures, les forces gouvernementales ont repris le contrôle de 26,2 km² de territoire, portant à 1 247,1 km² la superficie totale libérée depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le nombre de localités libérées de l'emprise des groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1^{er} janvier 2017 est passé à 35.

Respect de la cessation des hostilités

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Le nombre de groupes d'opposition armés ayant adhéré au cessez-le-feu s'est maintenu à 64.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 11 violations, dans les provinces de Lattaquié (5), de Hama (5) et de Damas (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 13 violations, dans les provinces d'Alep (4), de Hama (4), de Damas (3), de Lattaquié (1) et de Deraa (1).

L'enquête menée par le bureau russe n'a permis de confirmer qu'une violation du cessez-le-feu sur les 13 susmentionnées.